



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 29 AVRIL 2025**

Date de convocation :

22/04/2025

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Armande IGLESIAS, Béatrice GONZALEZ, Valérie CRIBELLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Damien OTON, Jean-Louis LIGAT, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Matias ROBIN, Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/38 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LES RESEAUX D'EAU 2025 – IMPASSE DE LA GLACIERE

Le Maire rappelle la délibération du 13 février 2025 et la validation de travaux supplémentaires sur les rues de la Parayre, place St Jacques, rue St Sébastien (portion) et rue des Carmes.

Il rappelle également la délibération du 13 mars qui valide un avenant de travaux pour la réfection des chaussées des rues des Pyrénées, impasse du 19 mars, impasse de la glacière et rue des genévriers.

Par la présente délibération, il est nécessaire de valider un avenant pour inclure les travaux de remplacement des réseaux sur l'impasse de la glacière. Les travaux sont de 23 500 € HT, avec 846 € HT de maîtrise d'œuvre.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE la réalisation des travaux AEP sur l'impasse de la glacière.

VALIDE l'avenant travaux correspondant de 23 500 € HT avec Fabres Frères et celui de 846 € HT avec JCK (maîtrise d'œuvre),

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 29 avril 2025

Le Maire

William BURGHOFFER

